

ABONNEMENT.

Saumur :
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclamations. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

11 Janvier 1883.

Chronique générale.

NOUVEAUX GROUPES POLITIQUES.

Les intrigues prévues commencent à se dessiner.

M. de Freycinet tire des plans à l'Elysée. M. Jules Ferry cherche à s'organiser un parti dans la Chambre.

Si ces intrigues étaient dénoncées par nous seulement, on nous traiterait évidemment de calomnieux.

Mais nous avons pour garants les deux organes les plus accrédités de la presse républicaine relativement indépendante: le *National* et la *France*.

L'un de ces journaux raconte les démarches de M. de Freycinet ;

L'autre constate les menées de M. Jules Ferry.

De quoi s'agit-il ? Il y a deux plans qui se complotent à la fois.

L'intrigue Freycinet ne se confond pas avec l'intrigue Ferry.

Freycinet travaille de concert avec Wilson ; c'est le parti de l'Elysée qui cherche à se tailler une influence nouvelle dans le désarroi parlementaire.

Ferry se démène pour lui-même ; son but est d'accommoder à sa taille le vêtement opportuniste.

L'un et l'autre visent à constituer un parti assez fort pour pouvoir dire avec ses amis : Nous sommes les maîtres de la situation.

Que va-t-il résulter de cette compétition ? Il en résultera une division nouvelle des forces parlementaires.

La masse républicaine de la Chambre va être départagée en quatre groupes distincts :

1° Le groupe des modérés qui soutient actuellement le cabinet ;

- 2° Le groupe élyséen ;
- 3° Le groupe Ferry ;
- 4° Le groupe intransigeant.

De quelque façon que tournent les choses, il y aura toujours trois de ces groupes en état d'opposition contre celui qui dirigera les affaires.

D'autant plus que les chefs du parti élyséen et du parti opportuniste étant désormais également médiocres, leur impatience sera toujours à l'état aigu.

M. Gambetta avait compris la nécessité de soutenir le cabinet Duclerc.

Il est peu probable que les autres se résignent à supporter une situation gouvernementale qui donne au pays une tranquillité et une sécurité relatives.

M. Gambetta père se plaint très-vivement de l'obstination mise à contrarier sa volonté. Il déclare que son fils lui aurait dit naguère qu'il voulait être enterré auprès de sa mère et de sa tante Massabie.

La *France* cite ces paroles du vieillard torturé par la « raison d'Etat », et qui se plaint d'avoir été trompé sur l'état de son fils, de n'avoir pu ni le voir, ni l'embrasser :

« J'avais bien le droit, cependant, de savoir la vérité, moi, son père, dit-il. On m'a toujours trompé ; ma pauvre femme est morte sans que j'aie pu l'embrasser ; mon fils, mon fils unique est mort, et je n'ai pu également l'embrasser. Qu'ai-je donc fait pour qu'on m'enlève ainsi tous les miens ? »

Paris, 9 janvier, 8 h. 20 matin.

M. Victor Hugo vient d'écrire à M. Gambetta père, pour lui demander de laisser le corps de son fils à Paris.

Nice, 9 janvier, 6 heures soir.

Jusqu'à ce moment il a été impossible de déterminer M. Gambetta père à laisser inhumer son fils à Paris.

Il est désespéré de la conduite des amis de son fils qui ont empêché un prêtre de l'assister à ses derniers moments.

M. Gambetta fils a toujours ignoré que sa vie fût en danger.

Cette question d'inhumation détermine ici une agitation qui peut devenir politique.

On parle beaucoup, à l'Elysée, d'une prochaine détente administrative à l'égard du clergé.

Il nous est difficile de déterminer bien exactement l'importance de cette nouvelle, mais nous pouvons dire que, depuis quelques jours, le Président de la République a reçu plusieurs membres du haut clergé avec une affabilité beaucoup plus grande qu'à l'ordinaire.

Tous les officiers généraux présents aux obsèques du général Chanzy, ayant appris à Châlons qu'un comité était en voie de formation pour ériger, par voie de souscription, une statue au commandant du 6^e corps d'armée, ont fait annoncer, par l'intermédiaire du général Berge, qu'ils souscrivaient chacun pour 400 fr.

C'est à M^r Lamazou, évêque de Limoges, que sera probablement dévolue la succession du cardinal Donnet.

Le nom de M^r Fonteneau a été écarté, à cause des anciennes attaches bonapartistes de l'évêque d'Agen.

Le prélat nommé à Bordeaux aura pour successeur M. l'abbé Fallières, vicaire général d'Amiens et cousin-germain du ministre des cultes.

La maladie de M. Tissot persistant, on songe, paraît-il, à lui donner, sur sa demande, un remplaçant à l'ambassade de Londres. Parmi les noms mis en avant, on cite beaucoup celui de M. de Saint-Vallier.

La disparition de M. Gambetta va avoir pour conséquence de grandes modifications dans le personnel de diverses administrations.

On annonce, dès maintenant, de nombreux changements dans le personnel de différents ministères, notamment à l'intérieur et aux finances.

STATISTIQUE PARLEMENTAIRE.

D'après le *Rappel*, tous les membres du gouvernement provisoire de 1848 sont morts, à l'exception d'Albert, ouvrier.

Morts : Dupont (de l'Eure), François Arago, Garnier-Pagès, Armand Marrast, Crémieux, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Lamartine.

Des 900 membres de l'Assemblée de 1848, il reste au Sénat :

Corbon, Emmanuel Arago, Ferdinand Barrot, Barthélemy Saint-Hilaire, Buffet, Carayon-Latour, Carnot, Charton, Corne, Didier, Duboys-Fresney, Duclerc, Ferrouillet, Gauthier de Rumilly, Gent, Gouin, Victor Hugo, Jouin, de Kerdrel, Lafayette, Lagache, de Lasteyrie, Leblond, Victor Lefranc, Lestapie, Parieu, Pin, Rampon, Schœlcher, Jules Simon, Soubigou, Tréveneuc, de Voisins-Lavernière ; total, 33.

Et à la Chambre des députés : MM. Victor Guichard et Latrade.

Des « cinq » sous l'Empire : morts, Jules Favre, Ernest Picard, Hénon ; restent : MM. Ollivier et Darimon.

Des « dix-huit » de l'opposition en 1863 : morts, Jules Favre, Ernest Picard, Thiers, Berryer, Marie, Glais-Bizoin, Lanjuinais, Guérault, Dorian, Havin, Hénon, duc de Marmier ; restent, MM. Malézieux, Darimon, Ollivier, Planat, Pelletan.

La résistance à la loi athée devient presque générale dans le département de l'Aveyron. Partout les populations réclament le rétablissement de la prière et l'enseignement du catéchisme. Nombreux sont aussi les maires qui s'associent à ce mouvement de protestation, sans s'inquiéter des foudres préfectorales suspendues sur leur tête.

M. le préfet Demangeat, ex-sous-préfet de Saumur (l'homme aux aventures) frappe, à

14 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DETTE DES ROBERT

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

Deuxième Partie.

V — (Suite)

— Toujours est-il qu'un domestique fait à cette sorte d'appel parut et, sur l'ordre du marquis, alla prier M^{lle} de Val-Chaumont de se rendre au salon. En nous voyant, elle tourna vers son oncle un regard plein d'anxiété.

— Assurez le futur marquis de Val-Chaumont que vous attendrez son retour, Lucile, dit le marquis. Je consens volontiers et même avec plaisir à votre mariage.

Lucile, toute rouge et toute émue, nous tendit les mains, au marquis et à moi.

— Bien certainement, j'attendrai M. de Robert, dit-elle, tant qu'il vous plaira, mon bon oncle.

— Oui, je suis excellent, maintenant.

Il voulait prendre un ton sévère, mais il n'y réussissait guère, il avait l'air radieux.

— De quel retard veut parler mon oncle ? me dit Lucile pendant que le marquis et mon père causaient. Où donc allez-vous ?

— Je vais vous mériter, répondis-je. Depuis une heure, je suis soldat.

Elle devint affreusement pâle et murmura :

— Est-il possible !... Ah ! si j'avais pu deviner !... Votre pauvre mère !...

— Vous la consolerez ; et puis, soyez tranquille, je saurai me hâter.

— Oh ! reprit-elle avec douleur, je n'aurais jamais souffert que, pour moi, vous fissiez cette folie.

— Chut ! dis-je, si votre oncle vous entendait !

— Hélas ! répondit-elle, s'il avait toujours voulu m'entendre, ceci ne serait pas arrivé.

Voilà comment je suis entré sous les drapeaux, mon cher général. J'étais sous-lieutenant quand la campagne d'Afrique s'ouvrit. Deux ans plus tard j'étais capitaine. Je retournais en France, muni d'un congé pendant lequel j'espérais devenir enfin le mari de ma chère Lucile, quand le choléra me frappa si douloureusement. J'ai eu la consolation de revoir mes parents avant de les perdre pour toujours en ce monde. J'avais passé quelque temps avec eux et les avais quittés pour me rendre près de Lucile dont l'oncle, mis à la retraite, était retourné à Val-Chaumont. Au moment où j'atteignais le Bleisais, je reçus la fatale nouvelle. Il y a des moments dans la vie où l'on croit mourir de douleur. La pitié du marquis et jusqu'aux douces paroles de Lucile, tout était im-

puissant pour me consoler, je vous l'assure. Je voulais garder mon deuil et mon isolement pendant une année entière. Le marquis me laissait libre de choisir la date de mon mariage. Cette union tant souhaitée, achetée si cher, s'accomplit donc dès que l'anniversaire de notre malheur fut passé. Vous connaissez la marquise, c'est tout dire, vous pouvez comprendre mon bonheur.

— Oui, ma foi.

Lucile fut alors la première à me conseiller de continuer ma carrière. Elle sentait que je m'y étais attaché. La grande cause qui m'aurait amené à donner ma démission n'existait plus. Le marquis souhaitait ardemment que je devinsse officier supérieur. Mon frère voulait conserver notre manoir de Bretagne...

— Mais, si je ne me trompe, il est mort aussi, votre frère ?

— Mort l'année suivante, d'une chute de cheval. Il avait un fâcheux caractère; après avoir voulu posséder le manoir, il l'avait vendu malgré mes supplications. Désormais il ne me reste plus en Bretagne que d'impérissables souvenirs. Mon frère semblait emporter notre nom dans la tombe. Le marquis, touché de mes malheurs, fut le premier à revenir sur ses décisions. Je joins maintenant mon vrai nom à celui que j'ai reçu avec la main de Lucile. Si Dieu me fait la grâce de me donner un second fils, je lui ferai porter uniquement ce nom de comte de

Robert, qui reste pour moi le plus cher de tous, comme vous devez le penser.

— Assurément. Ma foi, vous avez eu grandement raison de ne pas retourner à vos travaux champêtres.

— Je les aimais cependant, à force d'en constater les bienfaits. Mais j'ai obéi à de multiples considérations. Je m'en suis félicité et je m'en féliciterais encore si le jeune âge de notre enfant ne retenait forcément la marquise loin de moi.

— Même sans votre fils, votre femme ne pourrait pas venir ici.

— Elle pourrait se trouver dans la ville la plus proche. Tant que ses devoirs maternels ne l'ont pas liée à Val-Chaumont, Lucile ne m'a pas quitté. Lors des expéditions, elle m'attendait dans un village.

— Votre femme est un modèle, marquis ; vous savez que, sur ce point, il y a longtemps que mon opinion est faite.

Le général roula entre ses doigts une seconde cigarette, l'alluma et reprit :

— Comme vous ressemblez à votre père ! Quand vous aurez quinze ans de plus, vous serez complètement son portrait. Je vous écoutais, là, sans rien dire, pendant que vous me racontiez ce qui fit de vous un excellent mari et un colonel tout aussi excellent...

— Vous êtes trop bienveillant, général, dit le marquis en riant.

tort et à travers. Nous trouvons dans l'Aveyronnais deux de ces décrets de suspension.

Le premier, qui frappe l'honorable maire de Salles-Curan, est ainsi libellé :

« Vu la délibération en date du 49 novembre 1882, par laquelle le conseil municipal de Salles-Curan exprime, sur la proposition du maire, le vœu que la prière et le catéchisme soient enseignés, comme par le passé, dans les écoles communales;

» Considérant que M. Gaubert, maire de Salles-Curan, a gravement manqué à ses devoirs en prenant l'initiative d'une proposition dont l'illégalité lui était signalée par quelques-uns de ses collègues et dont il ne lui était même pas permis d'autoriser la discussion, arrête :

» Art. 1^{er}. — M. Gaubert, maire de la commune de Salles-Curan, est suspendu pour deux mois de ses fonctions de maire. »

Le second arrêté atteint M. le maire de Lymac, arrondissement de Villefranche :

« Le préfet de l'Aveyron, vu la délibération du 12 novembre 1882 par laquelle le conseil municipal de Lunac a émis le vœu que la commission scolaire eût le choix du manuel de morale civique ;

» Considérant que M. Moly, maire de Lunac, a eu le tort grave de soumettre au conseil municipal et de laisser discuter par cette assemblée une question qui ne rentrait pas dans ses attributions et dont l'illégalité ne pouvait lui échapper. »

Voilà comment la République respecte la liberté de conscience, le vœu des populations et les droits des pères de famille.

La ville d'Arcis-sur-Aube adresse un appel à la France pour l'érection d'une statue... à Danton ! Elle a trouvé, dit son prospectus, des sénateurs, des députés, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et des journalistes pour patronner cette entreprise, qui est une insulte à la morale publique.

On connaît les titres du sanguinaire tribun aux malédictions de la postérité. Ce fut lui qui provoqua par pétition la déchéance du roi Louis XVI, lui qui amena et entraîna aux Tuileries les forcenés du 10 août, lui qui organisa les visites domiciliaires, les arrestations de suspects, et, plus tard, les massacres dans les prisons de Paris ; lui qui, dans le procès du roi, vota la mort sans sursis, répondant aux doutes qui s'élevaient sur la compétence judiciaire de la Convention, relativement à l'auguste accusé : « Nous ne le jugerons pas : nous le tuons ! »

Danton fit décréter la levée en masse à la faveur de laquelle il put dilapider à son aise la somme, énorme pour l'époque, de quatre millions de livres. Ce fait, et la jalousie de Robespierre, l'amènèrent à son tour à la barre de la Convention, et sa tête tomba sous le couperet que ses sanguinaires caprices avaient longuement fatigué.

Voilà l'homme que le maire d'Arcis-sur-Aube veut honorer et montrer comme un durable exemple aux générations qui se succéderont dans sa ville. C'est réaliser la de-

visé de Danton lui-même : « De l'audace, de l'audace, toujours de l'audace ! »

CHANZY et GAMBETTA.

Certains journaux républicains n'ont pas craint de placer M. Gambetta au-dessus du général Chanzy. Cet acte d'impudence et d'impudeur mérite une réponse : c'est l'histoire qui la fera. Voici en quels termes le général en chef de l'armée de la Loire écrivait au général prussien :

Le général Chanzy au commandant prussien à Vendôme.

« Au grand quartier général du Mans, le 26 décembre 1870.

» J'apprends que des violences inqualifiables ont été exercées par des troupes sous vos ordres sur la population inoffensive de Saint-Calais, malgré ses bons traitements pour vos malades et vos blessés.

» Vos officiers ont exigé de l'argent et autorisé le pillage : c'est un abus de la force qui pèsera sur vos consciences et que le patriotisme de nos populations saura supporter. Mais ce que je ne puis admettre, c'est que vous ajoutiez à cela l'injure, alors que vous savez qu'elle est gratuite.

» Vous avez prétendu que nous étions les vaincus : cela est faux. Nous vous avons battu et tenu en échec depuis le 4 de ce mois. Vous avez osé traiter de lâches des gens qui ne pouvaient vous répondre, prétendant qu'ils subissaient la volonté du gouvernement de la Défense nationale, les obligeant à résister alors qu'ils voulaient la paix et que vous la leur offriez. Je proteste avec le droit que me donnent de vous parler ainsi la résistance de la France entière et celle que l'armée vous oppose et que vous n'avez pu vaincre jusqu'ici.

» Cette communication a pour but d'affirmer de nouveau ce que cette résistance vous a déjà appris. Nous lutterons avec la conscience du droit et la volonté de triompher, quels que soient les sacrifices qu'il nous reste à faire. Nous lutterons à outrance, sans trêve ni merci, parce qu'il s'agit aujourd'hui de combattre non plus des ennemis loyaux, mais des hordes de dévastateurs qui ne veulent que la ruine et la honte d'une nation qui prétend conserver son honneur, son indépendance et son rang.

» A la générosité avec laquelle nous traitons vos prisonniers et vos blessés, vous répondez par l'insolence, l'incendie et le pillage.

» Je proteste avec indignation, au nom de l'humanité et du droit des gens que vous foulez aux pieds. »

M. de Veziac, ingénieur des ponts-et-chaussées, attaché au grand quartier général, chargé de porter cette protestation à Vendôme, entra au Mans le 28 avec le reçu ci-après, sans toutefois avoir pu voir le commandant des troupes allemandes lui-même :

Deuxième armée.

« Reçu une lettre du général Chanzy. Un général prussien, ne sachant pas écrire une

lettre d'un tel genre, ne saurait y faire une réponse par écrit.

» Quartier général à Vendôme, 28 décembre 1870.

» Le général commandant à Vendôme, (Illisible.) »

Voici maintenant le langage de M. Gambetta.

Pendant que nos malheureux soldats mouraient de faim, de froid et de misère, pendant que l'invasion s'étendait sur le pays, voici les dépêches qu'échangeaient les républicains du Quatre-Septembre :

Les Steenackers et autres réclament le retour de M. Gambetta à Bordeaux. Ils sont allés voir son appartement.

On y nage dans des flots de pourpre et d'or (sic).

Écoutez la réponse de l'homme d'État, de l'aspirant à la présidence, au lendemain des défaites et à la veille des désastres :

« CIGARES TOUJOURS !
» SOYEZ TOUJOURS GAIS ET DE BONNE COMPOSITION. »

(Dépêche du 16 décembre 1870.)

Stupéfait, M. Laurier lui télégraphie immédiatement :

« Je trouve la dépêche où tu nous dis d'être gais. Je vais l'être sur parole, si je peux. »

Que le lecteur apprécie.

Rappelons aussi que, dans la campagne de 1870, Chanzy a livré en tout cinq batailles, quarante-deux combats et huit engagements en neuf semaines ; — presque autant que M. Gambetta a prononcé de harangues en douze ans !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 janvier.

Nos fonds publics sont comme précédemment l'objet de transactions nombreuses.

Le 3 0/0 s'est inscrit à 79.60. Sur l'amortissable, on garde le cours de 80.60. La rente 5 0/0 cote 115.15.

Parmi les valeurs les plus soutenues, nous trouvons l'action du Crédit Foncier qui s'inscrit à 1,320 au comptant. Les acheteurs savent que les opérations de la société progressent sans cesse, les bénéfices s'accroissent dans une proportion importante.

Les obligations qui seront émises prochainement auront toutes les faveurs de l'épargne.

La Banque de France reste à 5,350.

La Générale régit à 585.

La Banque Ottomane est faible à 731.25. Comme il ne sera pas distribué de dividende cette année, chacun cherche à se défaire d'un titre qui n'a pas d'avenir.

A 1,025, la Banque de Paris est assez ferme.

La Banque Nationale est de plus en plus délaissée, un nouveau mouvement de recul laisse cette valeur au cours de 280.

Le Comptoir d'Escompte gagne le cours de 1,000 francs.

Les actions de Sierra Grande, pour 150 fr. tout payé, donnent chaque mois un coupon de 1 fr. 25. Le premier sera payé le 15 courant, au syndicat français, rue Auber. La totalité du revenu est de 24 0/0 par an. Les envois d'argent doivent être adressés à M. J. Thony, délégué du syndicat français, 12, rue Auber, Paris.

Nos chemins sont fermes : Midi, 1,155 ; Orléans, 1,255.

Chronique militaire.

NOUVELLE COIFFURE POUR LA TROUPE.

On essaie en ce moment au 1^{er} chasseurs, à Saint-Germain, un béret destiné à remplacer le képi.

La forme de ce nouvel effet est disgracieuse, le turban surtout en est beaucoup trop élevé. Un sous-officier du régiment en question, se trouvant en permission dans une ville de l'Ouest, fut rencontré par un général qui demanda s'il était « carliste ». Cette observation est la meilleure critique que l'on puisse faire de l'essai actuel.

L'idée du béret n'est du reste pas mauvaise, mais à la condition qu'on le rende suffisamment élégant, tout en lui laissant un cachet militaire. Le général Lewal, dès 1871, recommandait l'adoption du bonnet en usage dans la marine. C'est là en effet la coiffure la plus simple et la plus commode qu'on puisse adopter, si l'on veut renoncer au képi pour la troupe.

(Progrès militaire.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

TRAMWAYS SAUMUROIS.

(Extrait du Journal officiel du 10 janvier 1883.)

Le Président de la République française, Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu l'avant-projet, et notamment le plan d'ensemble présenté pour l'établissement d'un réseau de tramways, à traction de locomotive, dans la ville de Saumur et sa banlieue ;

Vu le dossier de l'enquête d'utilité publique à laquelle cet avant-projet a été soumis, suivant les formes déterminées par le décret réglementaire du 18 mai 1884, et notamment le procès-verbal de la commission d'enquête en date du 11 mars 1882 ;

Vu l'avis de la Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur, du 7 mars 1882 ;

Vu les délibérations du Conseil général du département de Maine-et-Loire, des 24 août 1881 et 30 janvier 1882 ;

Vu les délibérations des Conseils municipaux des communes de Saumur, Bagneux, Dampierre, Souzay, Parnay, Turquant, Montsoreau, Fontevault et Saint-Hilaire-Saint-Florent, des 5, 6 et 42 février 1882 ;

Vu les lettres du Préfet de Maine-et-Loire, des 7 avril et 10 octobre 1882 ;

Vu les avis du Conseil général des ponts et chaussées, des 2 juin 1881 et 29 juin 1882 ;

Vu l'avis du Ministre de l'intérieur du 26 juillet 1882 ;

Vu la convention passée le 5 janvier 1883, entre le Ministre des travaux publics au nom de l'État, et le sieur Monprofit, ingénieur civil, pour la construction et l'ex-

— Je ne plaisante pas, mon cher. Voulez-vous que je vous livre une de mes plus intimes pensées ? Eh ! bien, c'est que la graine d'épinards qui se trouve sur vos épaules fera pousser pour vous le bâton de maréchal de France. Qu'est-ce qui vous manque pour cela ? Vous êtes jeune, extrêmement jeune, si l'on songe que vous êtes colonel. Vous avez conquis tous vos grades glorieusement, à la pointe de l'épée. Vous êtes un savant ; ne m'a-t-on pas dit qu'à la nouvelle de l'expédition, vous aviez appris l'arabe, le berbère, et je ne sais quoi encore. Vos chefs vous estiment, vos soldats se feraient hacher pour vous. Vous êtes de grande famille, riche à millions. Vous pouvez attendre avec certitude les plus légitimes honneurs.

— J'ignore ce que l'avenir me réserve, général. Les biens de ce monde sont si incertains ! Toutefois je suis loin de méconnaître les faveurs dont la Providence m'a comblé. Si je ne trouvais des tombes à la place de ceux que j'ai tant aimés, je serais le plus heureux des hommes.

Le général posa sa large main sur son genou et, regardant encore le marquis :

— Jamais, dit-il, je n'avais été frappé comme ce soir de votre ressemblance avec votre digne père. N'étiez-vous pas avec nous quand lui aussi me fit un récit plus émouvant encore que celui que vous venez d'achever ? Comme vous tout à l'heure, votre père avait des larmes dans les yeux, sa voix vibrail,

En vous écoutant, mon cher ami, j'ai cru le voir et l'entendre de nouveau.

— Vous n'êtes pas le premier qui constatiez cette ressemblance dont je me réjouis et dont je m'honore, répondit le colonel. Je ne me souviens pas de la conversation dont vous parlez. Quel en était le sujet ?

— Une tempête, la mort d'un pêcheur breton...

— Ah ! s'écria le marquis, s'il en est ainsi, ne comparez pas mes faibles paroles au récit d'un drame dont l'histoire demeure comme une page solennelle écrite dans plusieurs vies à la fois ! La tempête sur les côtes de Bretagne ! avec ce Jean-Marie Plomereuc, ce héros étendu sur le pont du navire, la poitrine entr'ouverte, mourant entre les bras de mon père, mêlant ses dernières effusions de piété aux commandements qui nous sauvaient !... Oh ! général, quel souvenir ! Il est aussi vivant en moi que si vingt ans ne s'étaient pas écoulés. La guerre a ses grandes luites, ses hauts faits, ses dévouements admirables. Je le sais. Eh bien ! quand, pour la première fois, j'ai vu un soldat tomber sous le fer ennemi, je n'avais plus rien à apprendre comme grandeur d'âme et comme sublime courage. Le pauvre pêcheur de Bretagne m'avait tout révélé...

En parlant ainsi, le colonel était pâle d'émotion.

— Moi aussi, continua-t-il, j'ai embrassé son cadavre. Je le vois toujours dans sa chaumière

entre sa femme et ses enfants.

— Lorsque je vous visitai en Bretagne, votre père faisait chercher cette femme...

— Nous la faisions chercher depuis huit ans déjà. Nous n'avons jamais pu retrouver ses traces. Mes parents ont été fort affligés d'avoir vu disparaître ainsi la veuve de notre bienfaiteur. A mesure qu'une modeste fortune répondait à leurs efforts, ils auraient voulu faire jouir cette pauvre femme des avantages qui nous étaient donnés. Ils ont d'abord envoyé un messenger au Croisic : elle ne s'y trouvait plus. Un de ses oncles l'avait fait venir près de lui à Saint-André-des-Eaux. La mort de son mari lui enlevait toutes ressources. Dans l'intérêt de ses enfants, elle avait cru devoir profiter de l'offre de son parent. Le messenger revint au manoir, porteur de ce faible renseignement. Mon père lui reprocha de ne pas s'être rendu à Saint-André-des-Eaux et, l'année suivante, fit visiter ce pays. La veuve de Plomereuc en était déjà partie. Son parent était mort et, appelée par sa famille maternelle, elle s'était dirigée vers Nantes, disait-on. Nous ne pûmes rien savoir de plus précis. Le curé du Croisic n'avait guère survécu à notre passage. Lui seul aurait pu nous aider efficacement. Nous sommes donc restés dans une pénible incertitude. Cette femme, ces petits enfants, réduits pour nous à la douleur et peut-être à la misère, que sont-ils devenus ? Qu'ont-ils souffert sous tous ces toits d'emprunt ? Ah !

pourquoi n'ont-ils songé plutôt à venir sous le nôtre ! Mais, comme l'avait dit le vieux prêtre, dans la tendresse le cœur humain ne veut pas trop sentir l'obligation. Renée-Jeanne était fière.

— Un de mes cousins habite Nantes. Vous serait-il agréable qu'il fit demander dans tous les environs ?...

— Je le crois bien, général ! si vous pouviez me mettre sur les traces de la veuve de Plomereuc, vous me rendriez plus qu'un service, vous me feriez un véritable bien.

— C'est dit, reprit le vieil officier en sortant de sa poche un calepin jauni par le temps. Il n'est pas frais, mon *memorandum*, ajouta-t-il en riant. C'est que, voyez-vous, je remue plus souvent l'épée que le crayon.

Et, sous la dictée du marquis, il écrivit :

« Renée-Jeanne Bellec, veuve Plomereuc, mère de deux fils qui, en 1816, étaient en bas âge. »

— Cela suffit, dit-il. Je vous promets que bonne enquête sera faite.

— Dieu vous entende ! répondit M. de Val-Chaumont.

(A suivre.)

MARTHE LACHÈSE.

(Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres.)

exploitation du réseau de tramways dont il s'agit, ensemble le cahier des charges annexé à ladite convention ;

Vu la loi du 14 juin 1880 sur les chemins de fer d'intérêt local et les tramways ;

Vu les règlements d'administration publique, en date des 18 mai et 6 août 1881 et 20 mars 1882 ;

Le Conseil d'Etat entendu,

DÉCRÈTE :

Article 1^{er}. — Est déclaré d'utilité publique l'établissement, pour le transport des voyageurs et des marchandises, d'un réseau de tramways, à traction de locomotive, dans la ville de Saumur et sa banlieue, suivant les dispositions générales du plan ci-dessus visé.

Art. 2. — La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme non avenue si les expropriations nécessaires pour l'exécution dudit réseau ne sont pas accomplies dans un délai de quatre ans à partir de la date du présent décret.

Art. 3. — Est approuvée la convention passée, le 5 janvier 1883, entre le Ministre des travaux publics et le sieur Monprofit, pour l'établissement et l'exploitation dudit réseau de tramway, ainsi que le cahier des charges qui y est joint.

La convention, le cahier des charges et le plan, mentionnés ci-dessus, resteront annexés au présent décret.

Art. 4. — Le Ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Journal officiel et au Bulletin des lois.

Fait à Paris, le 9 janvier 1883.

JULES GREVY.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,
Ch. HÉRISSE.

PRIÈRES PUBLIQUES.

Le ministre de l'intérieur et des cultes vient d'adresser la lettre-circulaire suivante aux membres de l'épiscopat :

« Paris, le 5 janvier.

Monsieur l'évêque,

Après avoir disposé que le Sénat et la Chambre des députés se réunissent chaque année le second mardi de janvier, l'article 4^{er} de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 statue que « le dimanche qui suivra la rentrée, des prières publiques seront adressées à Dieu dans les églises et les temples, pour appeler son secours sur les travaux des Assemblées. »

Il résulte de ces dispositions combinées que les prières publiques prescrites par la loi constitutionnelle devront avoir lieu le dimanche 14 janvier prochain.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution de cette disposition de la loi. »

Le bureau météorologique du New-York Herald communique la dépêche suivante de New-York, 8 janvier :

« Temps orageux dominera sur la Grande-

Bretagne et le Nord de la France entre le 9 et le 15. De l'est au nord, vents, neige et grésil. »

LES DANGERS DES ARMES À FEU.

On a beau dire et redire de ne pas plaisanter avec les armes à feu, c'est peine perdue. Voici qu'on nous signale encore une nouvelle victime de ces jeux imprudents.

Le petit Cailleau, âgé de 6 ans, demeurant à la Romagne, chez son père, était, le 7 courant, à s'amuser avec un de ses camarades du même âge que lui. Un fusil se trouvant dans la chambre, les enfants s'en emparèrent.

Tout à coup un coup de feu retentit, et le petit Cailleau tombait, baignant dans son sang.

Il était tué sur le coup ! On juge du désespoir des parents !

(Etoile.)

TOURS.

Nous lisons dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« On a beaucoup remarqué la présence... à Tours de M. Rivière, le jour des obsèques de M. Gambetta. Quelle ingratitude ! Le « grand patriote » avait fait le voyage de Tours pour appuyer la candidature de notre ancien maire ; il avait fait, pour lui agréer, un discours-programme dans un banquet qui a fait du bruit. Et M. Rivière n'accorde pas même à la mémoire de celui qu'il appelait jadis son ami, l'honneur de le suivre à sa dernière demeure ! Les obsèques étaient pourtant civiles ! Mais les cadavres ne servent à rien, M. Rivière ne les honore point. Un président de la Chambre peut être fort utile, M. Rivière le flâte et lui donne des banquets. »

« On a aussi remarqué que M. Billière, qui avait été délégué par le cercle Rabelais pour assister aux obsèques du « grand citoyen », s'est abstenu comme M. Rivière. Les uns disent qu'il est resté à Tours ; les autres, qu'il est allé jusqu'à Orléans. »

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

« L'Union libérale pourrait-elle nous dire combien d'officiers de la garnison de Tours ont répondu à l'invitation qui leur avait été faite d'assister aux funérailles de M. Gambetta ? »

« On nous assure qu'un seul officier s'est rendu aux obsèques du « grand patriote ». »

« C'est maigre. »

POITIERS.

En 1874, lors de l'armistice, M. le général Chanzy fut, pendant un certain temps, son quartier général à Poitiers. Il voulut que le dimanche une messe solennelle fût dite et s'y rendit en grand uniforme, traversant une partie de la ville à la tête de tout son état-major et du corps des officiers. Et il avait choisi pour cette cérémonie la belle chapelle des Jésuites dont la porte est aujourd'hui encore sous scellé.

NANTES.

M. Colombel, maire de Nantes, vient de

prendre un arrêté dont nous approuvons vivement l'idée patriotique.

« Considérant, dit cet arrêté, que le général Chanzy a glorieusement combattu à la tête de la deuxième armée de la Loire, pendant la guerre de 1870-1874 ; que cette deuxième armée comptait dans ses rangs un grand nombre de nos concitoyens ; qu'il convient, par suite, d'honorer particulièrement dans nos murs la mémoire du regretté général ; arrêtons :

« L'avenue conduisant de la nouvelle caserne de Barbin à la rue du Coudray et dite provisoirement « Avenue de la Caserne », portera, à dater de ce jour, le nom de « Avenue Chanzy ».

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Dimanche 14 janvier 1883, à 4 heures 1/2 très-précise. — Grand Concert extraordinaire avec les concours de M. ALBERT CAHEN, — M^{lle} A. HARKNESS, violoniste des grands concerts du Crystal-Palace, 1^{er} prix du Conservatoire de Paris, — M. N. AUGUEZ, baryton de l'Opéra, — et des CHŒURS du Grand-Théâtre.

PROGRAMME. — Première partie : 1. Ouverture d'Euryanthe (Weber). — 2. Air des Saisons, chanté avec accompagnement d'orchestre, par M. Auguez (Haydn), 1^{re} audition. — 3. Concerto en ré mineur, pour le violon, avec accompagnement d'orchestre, par M^{lle} Harkness (Vieuxtemps), 1^{re} audition. — 4. Aubade de la Belle au bois dormant (A. Cahen), transcrite pour le hautbois et dédiée à M. G. Guidé, de l'Association artistique d'Angers. Conduit par l'auteur. 1^{re} audition. — 5. Mélodie, chantée par M. Auguez, avec accompagnement d'orchestre (A. Cahen). Conduit par l'auteur. 1^{re} audition. — 6. Ouverture du Pardon de Ploërmel (Meyerbeer), par l'Orchestre et les Chœurs du Grand-Théâtre (Harmonium de MM. Couly et Richard), 1^{re} audition.

Deuxième partie : 1^{re} Andante de la symphonie en ut mineur (Beethoven), demandé. — 2^o A Romance (G. Fauré) ; B Canzonetta (J. Bordier), pour violon avec accompagnement d'orchestre, par M^{lle} Harkness. — 3^o Jean le Précurseur, scène biblique de Louis Gallet (A. Cahen). Jean, M. Auguez, de l'Opéra ; le Peuple, les Chœurs du Grand-Théâtre. 1^o Chœurs religieux (Le peuple va au-devant de Jean) ; 2^o Scène du baptême (Jean, — les Chœurs), conduit par l'auteur, 1^{re} audition. — 4^o Danse des Satornales des Erinnyes (J. Massenet). L'orchestre sera dirigé par M. G. LELONG.

PAS DE TEMPS À PERDRE

Si vous avez des dérangements d'estomac et du foie ; si la couleur de vos yeux est jaunâtre ; si vos intestins ne fonctionnent pas régulièrement ; si vous avez un appétit variable, les pieds et les mains généralement froids, la langue chargée ; si vous avez des boutons sur la figure et sur le cou, le sommeil inquiet, des aigreurs d'estomac, prenez des Pilules Suisses ! — 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

CONSEILS ET RECETTES.

Empoisonnement d'animaux. — Un vétérinaire des Basses-Pyrénées a récemment signalé un cas d'empoisonnement constaté sur deux bœufs et provenant de ce qu'on leur avait donné à manger de l'herbe dans laquelle se trouvait une certaine quantité d'une

plante bien répandue partout, la renoncule.

Les renoncules sont très-abondantes dans les prés humides, dans les jardins ; ce sont elles qui donnent ces fleurs jaunes si répandues au printemps, que l'on appelle des *basins* ou des boutons d'or.

Les renoncules sont un poison ; dans les pâtures, les bestiaux les laissent, ce qui est une cause de leur propagation. Une fois sèches et converties en foin, elles peuvent être mangées sans inconvénient, mais elles ne donnent qu'un foin dur et sec de très-mauvaise qualité.

Ces renoncules sont surtout dangereuses données à l'étable, parce que là les animaux mangent leurs fourrages verts avec avidité, surtout les premiers fourrages, et ne prennent pas le temps de faire un choix. Dans le cas d'empoisonnement que nous signalons, l'herbe mélangée de renoncules avait été prise dans un jardin. Un des bœufs a péri, l'autre a été très-longtemps malade.

Baromètre infallible. — Lorsqu'on vous sert votre café et que vous y avez ajouté du sucre, attendez avant de remuer avec la cuiller. Voyez-vous cette mousse que tout le monde connaît se former au centre de la surface du noir liquide, y rester quelques minutes, puis se diriger lentement et de tous les côtés à la fois vers les bords : signe de beau temps.

Au contraire, la mousse se montre-t-elle à quelque distance du centre, puis se désagrège-t-elle rapidement et s'en va-t-elle vers le bord, d'un seul côté : temps variable. Enfin la mousse se présente-t-elle au centre, mais sans cohésion, divisée par petites boules séparées, qui gagnent vite les bords de la tasse : signe de pluie.

Le FER BRAVAIS se distingue des autres produits ferrugineux, en ce sens qu'il est à l'état le plus favorable aux combinaisons avec les acides organiques de l'économie. Certainement les eaux minérales ferrugineuses dans lesquelles le fer se trouve au même état (peroxyde de fer, ou autrement dit la rouille) ont ce bon côté d'être des préparations dues à la nature même ; mais leur composition est variable et leurs effets incertains, surtout quand elles ont été transportées. Elles ont ensuite un autre inconvénient, c'est celui d'être fort chères, et par conséquent ne sont pas à la portée de toutes les bourses.

Tandis qu'avec les gouttes concentrées de FER BRAVAIS, on a un agent parfaitement dosé, toujours identique à lui-même, dont les effets peuvent être gradués par le médecin et calculés d'avance.

M. Bravais a mis son produit à la portée de toutes les bourses, car chaque flacon du prix de 5 francs peut servir pour 30 à 40 jours, ce qui met le traitement à 15 centimes par jour.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^{ie}, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

3 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE RETOUR DU SOLDAT

I — CONVOI FUNÈBRE (Suite)

Il devait être bien changé, en effet, lui, le simple paysan à la démarche rustique, à l'air gauche et emprunté ; il avait maintenant une tournure si martiale ! Son visage avait pris sous les chauds rayons du soleil de l'Algérie une teinte brune qui donnait à ses traits un caractère tout nouveau.

Ainsi s'égarait la méditation du sympathique libéré, lorsqu'une brise légère, descendant du bourg, apporta jusqu'à lui le tintement de la cloche de l'église.

Il la reconnut immédiatement cette voix argentine, que n'avaient pu lui faire oublier les décharges de la mitraille ; ce fut pourtant avec un sentiment de tristesse indéfinissable qu'il prêta l'oreille à ses sons aimés.

Hélas ! le carillon qu'il entendait ne répondait pas dans l'espace les accents joyeux d'une fête quelconque ; ce n'était pas là non plus le timbre mystérieux qui, à la tombée de la nuit comme aux leurs naissances de l'aurore, invite les fidèles à réciter l'Angelus.

La cloche sonnait un glas funèbre.

Le contentement d'André disparut tout à coup. A ce funeste présage, un voile noir s'étendit instantanément sur le riant tableau qu'il sortait d'évoquer. En vain l'aubépine du taillis lui envoyait ses plus suaves exhalaisons, en vain les alouettes célébraient sa bienvenue à l'aide de leurs plus mélodieuses chansons, le principal acteur de cette histoire se leva découragé, assailli par de sombres pressentiments.

Adieu le paradis à sa portée ! l'implacable sonnerie annonçait la mort, et ses lugubres vibrations se répétaient dans le cœur d'André comme un douloureux écho.

Il n'était plus qu'à une centaine de mètres du sanctuaire où il avait été baptisé, où il avait fait sa première communion, où l'on avait porté un jour le corps inanimé de son père, et où il était venu s'agenouiller la veille de son départ.

Soudain, il s'arrêta brusquement et comme frappé de vertige.

Un convoi funèbre venait de déboucher sur la grande place, accompagné d'une procession de jeunes filles, vêtues de blanc, qui entouraient un cercueil sur le drap duquel ressortaient dans toute leur virgine splendeur une couronne et un bouquet de fleurs d'orange. Le village entier suivait dans le plus profond recueillement.

Une voix intérieure cria aussitôt au malheureux

financé :

— Voilà l'enterrement de Bernadette !... Tu arrives trop tard !...

Un reste d'espoir le soutenait cependant encore. Il eut le courage de demeurer dans l'ombre et d'attendre que le pénible cortège défilât devant lui pour essayer de distinguer les figures qui le composaient.

Il se contenta en voyant passer sa vieille mère et le petit Alain, le front baissé. Il chercha ensuite parmi les jeunes filles, dont les traits lui étaient familiers, s'il ne découvrirait pas l'ange de ses rêves.

Ce fut en vain. Bernadette n'était pas là. Ses craintes n'étaient que trop justifiées.

Hélas ! c'était bien elle, c'était bien son adorée Bernadette que l'on conduisait à sa dernière demeure, au moment où lui, André, accourait tout joyeux mettre sa main dans celle de la femme qu'il s'était de tout temps choisie.

C'en était trop pour l'infortuné jeune homme ; il sentit la tête lui manquer, un frisson glacial parcourut tout son être ; il chancela anéanti, le regard fixe, les yeux secs, la bouche muette.

Le ciel lui refusait la consolation de verser des larmes, — cette rosée tout à la fois amère et douce qui rafraîchit le cœur de ceux qui souffrent.

Les tintements de la terrible cloche redoublèrent pour annoncer le commencement de la céré-

monie religieuse. Chaque coup frappé sur l'airain sonore résonnait en lui et brisait littéralement sa poitrine.

Il se releva néanmoins peu après, grave et recueilli, salua d'un œil morne les lieux où s'était écoulée son enfance et où naguère encore il s'était promis tant de joie ; puis il reprit à pas lents et l'âme meurtrie la coursière qu'il venait d'abandonner.

Son parti était pris. Nul ne l'attendait au village ; on devait même redouter son retour... il y était tant aimé !... Mieux valait donc, au lieu de s'y présenter, rejoindre sur-le-champ son régiment et tâcher qu'une balle étrangère le prit en pitié en mettant fin à une existence désormais misérable.

— Bernadette !... chère Bernadette ! s'écriait-il en s'éloignant, nous nous retrouverons dans un monde meilleur, puisque Dieu n'a pas voulu que nous fussions heureux dans celui-ci.

Mais il avait trop présumé de ses forces, le pauvre André, et à peine avait-il fait deux heures de marche qu'il fut contraint de s'arrêter. Une sueur froide inondait son visage, un bruissement étrange emplissait les lobes de son cerveau ; ses tempes battaient avec violence. Ses jambes défaillirent, et il s'abattit comme une masse au seuil d'une cahute de bûcheron en poussant un gémissement suprême qui ressemblait fort à un dernier soupir.

(La fin à demain.)

Adolphe ROSAT.

Marché de Saumur du 6 Janvier

Table of market prices for various goods like flour, oil, and grain.

COURS DES VINS

Table of wine prices from various regions like Coteaux de Saumur and Varrains.

Caisse d'Épargne de Saumur

Versements de 205 déposants (27 nouveaux), 49,658 fr. 25 c.

On peut verser chez M.M. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Levées.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE ; Courrier de Paris, par Jérôme. — Théâtres, par Damon. — S. Em. le cardinal Donnet, par Ch. Franck. — Distillerie de la bénédictine de l'abbaye de Fécamp, par Taddée. — Courrier du palais, par M. Guérin. — Léon Gambetta, par Taddée. — Opulence et misère, par S.-M. — Une école à Pékin, par R. Bryon. — Claude Stocq (suite), par M. Charles Reybaud. — Chasse à courre, par S.-M. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par Mme Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : S. Em. M. Donnet, cardinal archevêque de Bordeaux, décédé en décembre 1882. — Le corps de M. Donnet, dans la chapelle ardente du palais épiscopal de Bordeaux. — Distillerie de la liqueur bénédictine de l'abbaye de Fécamp (trois gravures). — La mort de M. Gambetta aux Jardies. — La maison mortuaire. — Léon Gambetta. Portrait et souvenirs. — Opulence et misère. — Une école de garçons à Pékin. — Le romancier gallicien Sacher-Masoch. — Singulier dénouement d'une chasse à courre. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 15 fr. 10; trois mois, 6 fr. Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

Le 35e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au territoire de Belfort, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Belfort, de la tour de la Miotte, du château de Belfort, de la place et de l'Eglise, et enfin une excellente Carte du territoire, avec plan de Belfort, complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. MALTE-BRUN.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

Au moment des bals, concerts et réunions, nous recommandons tout particulièrement à nos lectrices Vierge de Raphaël ! la dernière valse de Jules Klein, œuvre exquise, adorable, digne de « Fraises au Champagne », et des Parfums Capiteux.

Après avoir constaté l'éclatant succès de Vierge de Raphaël, citons au hasard les œuvres les plus mélodieuses et les plus brillantes de Jules Klein : Royal-Caprice, gavotte Louis XV, et les valse : Au Pays Bleu, Léves de Feu, Pattes de Velours, Neige et Volcan, Cuir de Russie, Cerises Pompadour, Pêché Révé, Pazza d'Amore, Mlle Printemps, Pommes des Voisines, Petits Soupers, Larmes de Crocodile.

Les polkas si follement entraînants Coup de Canif, Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, Tête de Linotte, Truite aux Perles, la jolie masurka « Radis Roses », et « J.-Klein-Quadrille », font toujours les délices des bals élégants.

Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste. (Même prix pour les valse chantées, Parfums capiteux, Pazza, Fraises au Champagne). Paris, COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

GOURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 JANVIER 1883.

Large table with multiple columns showing stock and bond prices for various companies and regions.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Table of train schedules for Saumur, including departure and arrival times for various lines like Orléans and l'Etat.

Étude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, à SAUMUR, En l'étude et par le ministère de M. MÉHOUS, notaire, Le dimanche 14 janvier 1883, à midi :

1° LE CLOS DU GRAND-TERRE-FORT, planté de vigne, situé commune de Bagneux, contenant 5 hectares environ. — Ce clos sera vendu soit en totalité, soit par parties ;

2° UNE MAISON NEUVE, sise ville de Saumur, rue prolongée du Champ-de-Foire, près la rue de Bordeaux.

On pourra traiter avant l'adjudication. Ces immeubles appartiennent à M. Robin-Musset, propriétaire à Saumur.

S'adresser : soit à M. Robin-Musset, qui habite la maison ; soit à M. TAYEAU, expert à Bagneux ; soit à M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

ON DEMANDE un petit garçon sachant bien lire et écrire, pour travailler dans un bureau.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN BEAU CHIEN

Terre-Neuve, Agé de 18 mois. S'adresser à M. LEFAY, hôtel de l'Espérance, Saumur. (729)

A VENDRE D'OCCASION

Un joli panier-duc et une paire de harnais. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN JOLI PLANT

De PEUPLIERS suisses S'adresser à M. DELANOUR-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (689)

M. THARRAULT, 31, rue Bangers, demande de suite un Agent Général et Correspondant de sa Maison pour l'arrondissement de Saumur. — Se présenter muni de bonnes références. — Très-belles commissions et remises seront faites. (23)

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. BAUDU, marchand tailleur, fait savoir que, pour donner plus d'extension à ses affaires, il s'est adjoint un associé, et va transférer, à la Saint-Jean prochaine, son magasin et ses ateliers,

Rue d'Orléans, 12.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. PERREAU informe sa nombreuse clientèle qu'il a transféré son domicile rue Courcouronne, n° 8. Il se charge, comme par le passé, de la distribution des lettres de faire part de naissance, mariages, décès, circulaires commerciales, etc., etc.

27, rue de la Tonnelie PHARMACIE CENTRALE DE SAUMUR

Droguerie, Produits chimiques, Herboristerie

E. D'HUY, pharmacien,

Fournisseur de la Pharmacie de la MAISON CENTRALE de Fontevault.

Dépôt de toutes les Spécialités pharmaceutiques.

RÉDUCTION CONSIDÉRABLE SUR TOUS LES PRIX

Médicaments et Produits de 1er choix.

On exécute à la Pharmacie les ordonnances de toutes les Sociétés de Secours Mutuels.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Advertisement for Régisse Sanguinée QUÉRIT, with details about its benefits for various ailments.

Saumur, imprimerie P. GODET.